

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 02 Aisne

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BOUCHERY	Jean-Marie	1	5 rue du Pavillon 02000 LAON	10/12/2012	03/12/2013			
MARTINE	Christian	1	20 rue Neuve 02420 VILLERET	27/01/2016	16/12/2016			
MERCIER	Jean-Pierre	1	55 rue de Soissons 02290 FONTENOY	24/09/2014	15/12/2015			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 1 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 03 Allier

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
ARMAND	Bernard	1	10 rue du 8 mai 1945 03330 BELLENVES	20/07/2009	13/11/2009			
BARON	Régis	1	8 rue de la Fontenelle 03210 SOUVIGNY	13/08/2018	17/12/2024			
GENTIL	Bernard	1	2 Les Quatre Vents 03300 MOLLES			12/07/2021	15/12/2022	
LENIENT	Michel	1	25 avenue JB Bulot 03200 VICHY	12/03/2007	03/08/2007			
MATHIEU	Bernard	1	24 rue des Tressots 03800 SAINT BONNET DE RECHFORT	27/01/2007	03/08/2007			
ROINOUX	André	1	13 rue du Champ Pion 03110 VENDAT	16/09/2010	26/11/2010			
SECHAUD	Alain	1	14 route du Bois Not 03120 SAINT CHRISTOPHE EN BOURBONNAIS	01/12/2013	09/12/2014			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 2 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 04 Alpes-de-Haute-Provence

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
DIU	Frédéric	4	15 rue Arnaud 04220 CORBIERES	17/03/2011	16/11/2011			
GEEL	Robert	1	3 rue des Magnans - lotissement les Picottes 04220 SAINTE TULLE	12/05/2011	16/11/2011			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 3 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 05 Hautes-Alpes

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
AGULHON	Régis	1	5 allée des Ormes 05000 GAP	30/07/2018	09/01/2019			
SCHWOEHRER	Adrien	1	14 route de Sainte Marguerite - les Vergers du Moulin 05000 GAP	09/02/2011	16/11/2011			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 4 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètres-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 06 Alpes-Maritimes

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
GARINEAU	Maxime	3	Métropole Nice Côte d'Azur - Direction Aménagement et Urbanisme - Service foncier 06364 NICE Cedex 4	29/05/2017	19/12/2017			
LABRUERE	Aurélien	4	16 avenue Foch 06230 VILLEFRANCHE EN MER	10/05/2019				
LANGLOIS	Jean-Luc	4	4 Camin Pitchoune Font 06530 PEYMEINADE	26/05/2011	16/11/2011			
PARAVISINI-ERNOUF	Claire	3	2 rue de l'Opéra 06000 Nice	22/08/2011	08/11/2012			
PEREZ	Julian	3	Métropole Nice Côte d'Azur - Direction Aménagement et Urbanisme - service foncier 06364 NICE Cedex 4	29/05/2017	19/12/2017			
PSAUTE	Jean-Claude	1	15 rue des doriers 06480 LA COLLE SUR LOUP			16/04/2019	21/02/2020	
ROUILLON	Fabrice	4	Métropole NCA -+ 6 rue du Maréchal Lyaury 06000 NICE	22/11/2012	09/12/2014			
TOQUARD	Mickaël	4	413 avenue Caravadossi 06790 ASPREMONT	10/05/2019	14/01/2021			
YKEN	Carole	3	Hotel de Ville - Services techniques - Place du petit Puy 06130	23/12/2019	14/01/2021			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 5 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 07 Ardèche

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BLANQUER	Guy	2	280 boulevard des Foulons 07000 PRIVAS	12/04/2014	09/12/2014			
CLAIRET	Jean-Marie	1	Farges 07200 MERCUER	01/07/2005	09/10/2006			
COQUILLEAU	Alain	1	"Résidence La Bouissette", chemin du Buridan 07200 AUBENAS	01/01/2007	03/08/2007			
HERAUD	Jean-Philippe	1	276 chemin de la Pinatte 07130 SAINT PERAY	01/05/2021	16/12/2021			
LE GALL	Françoise	1	Bât A les Hauts de la Véronne - 340 allée des chênes verts 07210 CHOMERAC	06/08/2024				
LEMOINE	Guy	2	435 chemin Couspier 07220 VIVIERS	08/03/2022	15/12/2022			
MARLIAC	Sébastien	4	Impasse de l'Eglise 07570 LABATIE D'ANDAURE	05/02/2020	14/01/2021			
MOHAMED	Sadek	1	Vézias 07120 GROSPIERRES	01/12/2018	21/02/2020			
PEYRE	Raymond	1	La Pastourelle Bât D - bd de Paste 07000 PRIVAS	09/09/2009	26/11/2010			
SEUX	Fabrice	4	9 rue du Viéron 07340 FELINES	01/12/2010	16/11/2011			
TALLARON	Jean-Claude	1	7 route de Changuier 07000 VEYRAS	15/01/2009	13/11/2009			
WARGNIEZ	Eric	1	75 impasse du Gué 07110 VINEZAC	01/12/2018	21/02/2020			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 6 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 09 Ariège

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
CARRIERE	Gérard	1	1 chemin de Palemar 09120 VARILHES	23/11/2012	03/12/2013			
DEDIEU	Alain	1	4 chemin de Labarraque 09100 LES PUJOLS	28/12/2018	21/02/2020			
DEDIEU	Sébastien	4	3 chemin de Palaïch 09100 PAMIER	16/11/2011	08/11/2012			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 7 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 11 Aude

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BIERMANN	Patrick	1	3 rue Henri Tort-Nouguès 11110 COURSAN	20/07/2017	19/12/2017			
CANAL	Jacques	1	28 chemin d'Aragon 11610 VENTENAC CABARDES	08/03/2021	16/12/2021			
LOUIS	Robert	1	14 rue du Vivarais 11100 NARBONNE	22/07/2019	14/01/2021			
MASSOL	Pascal	1	Résidence le Parc - 10 rue Antoine de Saint-Exupéry 11000 CARCASSONNE			31/03/2021	16/12/2021	
PEYRADE	Denis	1	7 impasse Léon Blum 11000 CARCASSONNE	06/07/2012	03/12/2013			
SEQUELA	Marcel	1	5 allée des Pins 11110 ARMISSAN	21/09/2022	19/12/2023			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 8 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 12 Aveyron

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
COSTES	Pierre	1	8 route de Saint Germain 12520 AGUESSAC	01/01/2018	09/01/2019			
FONTANILLES	Jacques	1	541 rue Jules Libourel 12100 MILLAU	03/11/2022	19/12/2023			
RECOPE	Régis	4	17 rue des caussenus 12740 SEBAZAC CONCOURES	13/03/2017	19/12/2017			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 9 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 13 Bouches du Rhône

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BELLET	Claude	1	la Mandoline - 36 allée des buis 13008 MARSEILLE	25/07/2013	03/12/2013			
GONNET	Jérôme	4	41 cours Carnot 13160 CHATEAURENARD	06/11/2014	15/12/2015			
MENGOTTI	Pierre	4	Résidence "les Ombrages" - rue Jules Ferry 13120 GARDANNE	17/11/2014	15/12/2015			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 10 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 14 Calvados

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
DOLIGEZ	Gervais	2	102 ter Avenue Henri Cheron 14000 CAEN	30/08/2024	17/12/2024			
GRANDROQUES	Joseph	1	4 rue de Dorset 14930 MALTOT	04/07/2022	15/12/2022			
LAURENT	Christophe	1	6 rue du clos fleuri, Hubert Folie 14540 CASTINES EN PLAINE			07/09/2020	16/12/2021	

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 11 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 15 Cantal

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
GRAMOND	Jean-Paul	1	Résidence Pré Monjou - 24 rue Henri Delmont 15000 AURILLAC	16/07/2010	26/11/2010			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 12 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 16 Charente

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BARROUYER	Pierre	4	5 rue de la Halle 16100 COGNAC	05/02/2024				
LAZARO	Nicolas	4	90 avenue Maryse Bastié 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	25/11/2019	14/01/2021			
ROCHE	Sylvain	4	20 sentier des côtes de Beauregard 16000 ANGOULEME	08/08/2023				

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 13 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 17 Charente Maritime

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BEAU-PEDRO	Patrice	4	75 rue des Tamans 17940 RIVEDOUX-PLAGE	18/04/2024	17/12/2024			
DEBRIAT	Emilie	4	Millemesure - 35 b rue Saint Trojan 17460 RETAUD	17/06/2024				
FELTRIN	Dominique	4	4 impasse Louis Claude Saudau 17400 SAINT JEAN D'ANGELY	14/11/2014	15/12/2015			
GOMILA	Pierre	1	18 allée des Fauvettes 17620 SAINT AGNANT	12/12/2014	15/12/2015			
JUHUE	Edouard	1	18 rue des sables 17340 YVES	26/01/2006	09/10/2006			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 14 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 19 Corrèze

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BOUSQUET	Michel	1	2, rue Stendhal 19100 BRIVE LA GAILLARDE	01/01/2008	16/10/2008			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 15 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 21 Côte-d'Or

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
DEPROST	Christian	1	585 Grande rue 21250 BROIN	12/06/2014	09/12/2014			
GAUTHE	Christine	3	40 avenue du Drapeau 21000 DIJON	08/03/1999	03/08/1999			
ROUSSEAUX	Joël	1	9 impasse Henri Lapostolet 21160 PERRIGNY LES DIJON	15/11/2010	16/11/2011			
SFRAMELI	Francky	4	IDEGEO 7 rue de la grande fin 21121 FONTAINE LES DIJON	14/04/2009	26/11/2010			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 16 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 22 Côtes-d'Armor

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BELE	Thierry	1	69 rue des Sapins d'Or 22190 PLERIN	27/10/2017	09/01/2019			
COZ	Jean-Jacques	1	36 Favanic - Mur de Bretagne 22530 GUERLEDAN	05/06/2018	09/01/2019			
JEANNINGROS	Richard	1	2 Hent Dero 22110 ROSTRENEN			25/10/2011	08/11/2012	

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 17 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 23 Creuse

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BAILLY	Christian	1	9 bis route de la Grange 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS			14/04/2015	15/12/2015	
BARAILLE	Vincent	4	21 bis rue de la Font aux Moines 23300 LA SOUTERRAINE	19/03/2012	08/11/2012			
KAELIN	Jacques	1	14, Route de Chabrières 23000 GUERET	01/01/2008	16/10/2008			
REVEIL	Patrick	1	7 Frémont 23000 SAINT SULPICE LE gueretois			27/01/2014	09/12/2014	
ROILETTE	Bernard	1	10 Azat 23210 MOURIOUX VIEILLEVILLE	19/03/2012	08/11/2012			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 18 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 24 Dordogne

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BLANCHARDIE	Franck	4	13 rue des Penelles 24600 RIBERAC	11/01/2013	09/12/2014			
CANDAU	Jean-Louis	1	LE CHAUVAUD 24130 GINESTET	23/09/2014	15/12/2015			
CARNET	Jean-Pierre	1	la petite forêt 24520 SAINT NEXANS	01/02/2010	26/11/2010			
COUDON	Jean-François	1	les Champs 24200 VITRAC	11/03/2015	15/12/2015			
GUERRE	Jean-Jacques	1	157 route de la Flaquière 24620 MARQUAY			01/05/2022	15/12/2022	
HIBERTY	Alain	1	2 rue du Pont Japhet 24000 PERIGUEUX	03/07/2008	16/10/2008			
PARROT	Yannick	1	Combemeunier 24350 MONTAGRIER	01/11/2020	16/12/2021			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 19 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 25 Doubs

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
HUGUES	Christophe	3	Immeuble "La City" - 2/4 rue Gabriel Pançon 25043 BESANCON	26/10/2011	08/11/2012			
LAURENT-VERMOT	Sylvain	4	27 rue du Cordier 25620 MAMIROLLE	15/03/2012	14/01/2021			
MUNIER	Franck	3	Grand Besançon métropole- service de topographie - 4 rue Gabriel Pançon 25043 BESANCON CEDEX	04/09/2020	22/12/2021			
PREVALET	Alain	4	14 rue nationale 25300 DOMMARTIN	26/12/2012	09/12/2014			
RATTE	Christian	4	Le Parc - 6 rue du Château Maurice 25270 SEPTFONTAINE	23/03/2009	26/11/2010			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 20 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 26 Drôme

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
ANDRE	Marion	4	9 place A Bertholet 26300 MARCHES	01/04/2021	15/12/2022			
AUBERY	Maud	4	Cabinet VALENTIN et Associés - 21 rue Draye de Meyne 26110 NYONS	01/03/2017				
BENISTANT	Adrien	4	BE ACTIF - 9 place Antoine BERTHOLET 26300 MARCHES	23/05/2019	15/12/2022			
BENISTANT	Patrick	4	9 Place A. Bertholet 26300 MARCHES	15/12/2010	16/11/2011			
BERGER	Alain	1	les Bérards 26120 CHATEAUDOUBLE	01/06/2007	03/08/2007			
CHALEMBEL	Anne	4	BE CATIF - 9 place Antoine BERTHOLET 26300 MARCHES	23/05/2019	15/12/2022			
CUOQ	Jacky	4	SARL CUBE - 3 allée Michel-Ange 26120 CHABEUIL	24/03/2011				
DARRAS	Christian	2	13 avenue Léon Aubin 26250 LIVRON SUR DROME	01/07/2024				
REDDING	Gérard	1	14 rue du 19 mars 1962 26120 CHABEUIL	28/10/2013	09/12/2014			
REY	Martial	1	Place du monument aux morts - le Village 26560 LACHAU	20/07/2017	19/12/2017			
THIEVENT	Henri	1	Le Jonchier 26110 AUBRES	01/07/2007	03/08/2007			
VALENTIN	Régis	4	8 rue Edgard Vernejoul 26110 NYONS	01/01/2012	08/11/2012			
vanhille	Yves	2	14 avenue Jean Moulin 26500 BOURG-LES-VALENCE	01/01/2023	19/12/2023			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 21 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 27 Eure

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
DENIS	Gérard	1	1 rue du Lavoir - La Geroulde 27160 BRETEUIL	14/12/2017	09/01/2019			
LAUREAU	Hervé	4	24 rue de la Fortelle 27120 HOULBEC-COCHEREL	18/06/2021	15/12/2022			
PECHALAT	Catherine	1	9 clos des Noes - Bourgtheroulde 27520 GRAND-BOURGTHEROULDE	03/01/2022	15/12/2022			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 22 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 29 Finistère

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
CORNIGUEL	René	1	5 rue des Azalées 29950 BENODET	10/03/2010	26/11/2010			
KERAVAL	Jean	1	2 impasse des Bruyères - Kermaria 29120 PONT L'ABBE	28/02/2012	08/11/2012			
MILLET	Patrick	2	6 rue Comtesse de Carbonnières 29200 BREST	20/12/2013	09/12/2014			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 23 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 2A Corse-du-Sud

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
DE LA FOATA	Patrick	1	42 bis Cours Lucien Bonaparte - Parc Berthault 20000 AJACCIO	15/01/2021	16/12/2021			
EVARD	Hughes	4	route des Cannes 20166 PORTICCIO	05/02/2015	16/12/2021			
EYSSETTE	Jean-Paul	2	6 rue des pêcheurs - BP 48 20110 PROPRIANO	15/09/2015	16/12/2016			
OULAD MIMOUN	Hakem	4	SARL GEOTOPO - Pôle d'activités du Stiletto - Route A. Madunuccia 20090 AJACCIO	26/03/2018	09/01/2019			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 24 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 2B Haute-Corse

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BIASOTTO	Jean-Jacques Bern	4	17 chemin de la Porraja 20200 SAN MATINO DI LOTA	30/04/2015	16/11/2016			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 25 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 30 Gard

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
ANTOINE	Christian	2	70 rue de Boud'huile 30131 PUJAUT	15/12/2011	08/11/2012			
BELLANTE	Romain	1	3 rue Florian 30200 BAGNOLS SUR CEZE	28/06/2016	16/12/2016			
BENDEJAC	Yves	1	1550 chemin du Golf 30900 NIMES			18/08/2019	14/01/2021	
MONTROY	Bernard	1	rue du 19 mars 1962 Le Mas Dieu 30110 LAVAL PRADEL	03/08/2011	08/11/2012			
MOULA	Hervé	1	32 rue des Marronniers 30000 NIMES	07/02/2013	03/12/2013			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 26 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 31 Haute-Garonne

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
CLARENCE	Jean-Claude	1	24 rue Jean Luent 31800 SAINT-GAUDENS	08/08/2011	16/11/2011			
FRAISSE	Jean	1	849 chemin de Sauviolles 31860 LABARTHE SUR LEZE	19/04/2007	03/08/2007			
GIRAUD	Philippe	1	77 avenue de Toulouse - En Couge 31460 CARAMAN			01/01/2022	15/12/2022	
GURY	Michel	1	20 chemin de la côte de Péré 31220 COULADERE	31/05/2010	26/11/2010			
ICARD	Fernand-Laurent	1	18 chemin du Loup 31100 TOULOUSE	30/01/2019	21/02/2020			
IZARD	Bernard	1	16 rue Marc Arcis 31200 TOULOUSE	10/04/2006	09/10/2006			
LANCELOT	Gérard	1	5 impasse des Vitarelles 31600 SEYSSSES			19/01/2015	15/12/2015	
LARTIGUE	Gérard	1	7 rue Louis Revello 31800 SAINT-GAUDENS	01/12/2008	13/11/2009			
LAVAL	Jean-Yves	1	15 rue du Tanneron 31400 TOULOUSE			21/09/2016	16/12/2016	
LAZARO	Patrick	1	18 rue Pessoles 31150 GAGNAC SUR GARONNE			23/01/2014	09/12/2014	
MEREL	Paul	1	292 chemin de la Pointe 31220 MONDAVEZAN			19/01/2015	15/12/2015	
MONS	Jean-Pierre	1	5 avenue de la Résistance 31170 TOURNEFEUILLE	16/04/2008	16/10/2008			
MOREAU	Jean-Paul	1	15 rue du Bayle 31820 PIBRAC			01/12/2017	09/01/2019	
PAREDES	Patrick	1	8 impasse du coin fermé 31120 PORTET SUR GARONNE	02/08/2010	26/11/2010			
VERNET	André	1	4 chemin de Cantolauzet 31600 MURET	16/10/2006	03/08/2007			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 27 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 32 Gers

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
LIZOT	Christian	1	route d'Espos 32370 MANCIET	01/08/2015	16/12/2016			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 28 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 33 Gironde

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
AYAD	Ali	3	Bordeaux métropole - Pôle territorial Ouest- 10/12 avenue des satellites 33185 LE HAILLAN	24/07/2020	17/12/2024			
BARAILLON	Sylvie	3	Direction du Foncier - Espanade Charles De Gaule 33065 BORDEAUX CEDEX	02/06/2020	19/12/2023			
BELLOTO	Vincent	3	Pôle territorial Ouest - 10/12 avenue des satellites 33185 LE HAILLAN	24/07/2020	19/12/2023			
BONNEAU	Michel	1	3 rue des Colombes 33600 PESSAC	12/02/2019	21/02/2020			
CARTI	Fabrice	3	Direction de l'action foncière - Esplanade Charles de Gaulle 33076 BORDEAUX Cedex	03/08/2010	26/11/2010			
CELLE	Christian	1	26 rue de la Roseraie 33530 BASSENS			10/04/2015	15/12/2015	
COSTEMALE	Sylvain	3	Esplanade Charles de gaulle 33076 BORDEAUX Cedex	11/05/2001	09/08/2001			
DABEK	Julien	3	6 rue Romain Rolland 33310 LORMONT	23/02/2023				
DARMAILLAC	Patrick	3	Bordeaux métropole - Pôle territorial Sud - 28 avenue Gustave Eiffel 33600 PESSAC	29/05/2020	16/12/2021			
DUBOS	Anthony	4	Société SOTREG - ZA Laveau 33230 SAINT MEDARD DE GUIZIERES	03/03/2023				
GAILH	Stéphane	3	Bordeaux métropole - Service foncier - Esplanade Charles de Gaulle 33045 BORDEAUX CEDEX	10/05/2022	17/12/2024			
GONZALEZ	Emilie	3	Bordeaux métropole - Pôle territorial Sud - 28 avenue Gustave Eiffel 33600 PESSAC	29/05/2020				
LABORDE	Jean	1	19 escales 33720 ILLATS			17/08/2015	16/12/2016	
NEYRET	Philippe	1	998 route de la Souloire 33750 NERIGEAN			01/09/2017	19/12/2017	
PELLOQUIN	Nathalie	4	7 bis rue des écureuils 33260 CAZAUX	14/02/2011	03/12/2013			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 29 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

RANSON	Xavier	1	4 rue de TOUYAC 33640 ISLE SAINT GEORGES	16/05/2018	09/01/2019			
RIPOLL	Yves	1	15 rue Charles NUNGESSER 33160 SAINT MEDARD EN JALLES	01/07/2017	19/12/2017			
SABATIER	Jean-Pierre	3	Direction des données géoréfrencées - Esplanade Charles de Gaulle 33076 BORDEAUX Cedex	29/04/2010	26/11/2010			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 30 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 34 Hérault

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BLACHE	Michel	1	7 rue de la danse du chealet 34070 MONTPELLIER	26/10/2007	16/10/2008			
BRESSON	Jacques	1	72 impasse du Cairat 34190 SAINT BAUZILLE DE PUTOIS	26/09/2016	16/12/2016			
CADILHAC	Vincent	4	100 rue Bernard Moitessier 34500 BEZIERS	21/01/2025				
CARDAIRE	Bernard	1	120 rue de la Bluflette 34980 SAINT CLEMENT DE RIVIERE			02/05/2019	21/02/2020	
CHAPUIS	Cyril	4	43b rue le Trident 34400 LUNEL	15/01/2025				
DEVEIX	Raymond	1	16 rue du chanoine Bessede 34500 BEZIERS	01/02/2018	09/01/2019			
GIORGINO	Alain	1	305 boulevard de la Lironde 34980 MONTFERRIER SUR LEZ			17/05/2019	21/02/2020	
GRAFF	Yves	1	48 rue Lino Ventura 34070 MONTPELLIER	31/01/2006	09/10/2006			
MASSOL	Jean-Louis	1	70, rue d'Albe 34070 MONTPELLIER	29/04/2010	26/11/2010			
RICOME	Jean-Luc	1	7 chemin Chantovent- hameau de Cazelles 34210 AGEL	24/03/2021	16/12/2021			
ROUVELET	Yves	1	232 rue du Lavandin 34070 MONTPELLIER			01/02/2018	09/01/2019	

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 31 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 35 Ille-et-Vilaine

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
DESFONTAINES	Nicolas	3	Hotel de Rennes Métropole - 4 avenue henri Fréville - CS93111 35031 RENNES CEDEX	30/12/2020	17/12/2024			
EPINAT	Ivan	3	71 rue Dupont des Loges 35031 RENNES CEDEX	06/05/2004	25/01/2005			
GUERENNEUR	Alain	2	3 rue Raphaël Veil 35800 DINARD	08/09/2022	15/12/2022			
WILLIAMSON	Marc	2	7 Hameau du côteau des charmes 35800 DINARD	24/10/2017	09/01/2019			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 32 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 37 Indre-et-Loire

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
CARTIER	Jean-Paul	1	18 avenue de Neuilly 37160 DESCARTES			05/09/2014	15/12/2015	
JUDE	Pierre	1	87 avenue du Général de Gaulle 37550 SAINT AVERTIN	05/07/2012	03/12/2013			
LENOIR	Alain	1	18 rue Maurice Genevoix 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE	30/03/2017	19/12/2017			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 33 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 38 Isère

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BELMONT	Michel	1	16 Traverse de la Touvière 38500 LA BUISSE	20/04/2010	26/11/2010			
GAY	Philippe	1	7 allée de la Biolo 38800 CHAMPAGNIER	01/04/2025				
HEITZMANN	Julien	3	6C che des Près 38240 MEYLAN	13/11/2009	26/11/2010			
HEREIL	Jean-Paul	1	119 rue de Beauvillage 38340 VOREPPE	31/12/2013	09/12/2014			
MARTIN	Jean-Paul	1	14 allée du Clos des Pierres 38640 CLAIX	20/04/2014	09/12/2014			
MERTZ	Pascal	4	2 avenue de la Gare 38380 SAINT-LAURENT-DU-PONT	24/03/2009	26/11/2010			
MESSONNIER	Sébastien	4	5 impasse de la Maille 38550 SABLONS	19/08/2018	21/02/2020			
MOLLARD	Roland	2	36 place centrale 38380 ENTRE DEUX GUIERS	01/08/2013	09/12/2014			
PARROT	Christian	1	91 rue Champollion 38450 VIF	23/12/2011	08/11/2012			
PARROT	Marie-Anne	1	91 rue Champollion 38450 VIF	16/09/2020	16/12/2021			
PEYRE	Philippe	1	24 impasse de Lourme 38760 SAINT PAUL DE VARGES	01/07/2017	19/12/2017			
RAOUX	Christian	1	Pillonières 38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE	12/07/2010	26/11/2010			
RICHARD	Michel	1	6 rue Buffon 38000 GRENOBLE	26/05/2014	09/12/2014			
ROSAIRE	Philippe	4	162 route de Grenoble 38470 VINAY	05/03/2013	03/12/2013			
TIBLE	David	4	773 route des Trembles 38270 MOISSIEU SUR DOLON	28/01/2020	14/01/2021			
VENTER	Dominique	1	491 route des Communes 38110 FAVERGES DE LATOUR	26/01/2018	09/01/2019			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 34 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 39 Jura

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
MARTIN	Patrick	1	15 rue de la forêt 39270 DOMPIERRE SUR MONT	13/09/2023	19/12/2023			
RACLE	Daniel	1	10 impasse Auguste Bailly 39150 SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	18/07/2024				

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 35 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 40 Landes

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
DARGELOS	Bertrand	4	113 route de Saubin 40090 SAINT MARTIN D'ONEY	09/01/2024				
DAUBIN	Pierre	1	2125 route d'Argelos 40700 POUDENX			13/01/2012	08/11/2012	
FAVRE	Dominique	1	704 rue Georges Stephenson 40280 SAINT PIERRE DU MONT	20/07/2018	09/01/2019			
LABEYRIE	Jean-Paul	1	72 rue Lavielle 40300 SORDE L'ABBAYE	01/10/2020	16/12/2021			
PONTARRASSE	Bernard	1	50 route du Bourg 40250 NERBIS	18/03/2015	15/12/2015			
VIENNE	Jérémy	4	1120 route de Bagieu 40180 BENESSEV LES DAX	17/03/2025				

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 36 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 42 Loire

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BOUSSELIN	Philippe	1	17 CHAZELLES 42130 SAINT LAURENT ROCHEFORT	22/10/2018	21/02/2020			
BRUYERE	Ludovic	4	680 route de Chartre 42130 SAINT ETIENNE LE MOLARD	16/05/2023				
BRUYERE	Juliette	4	3 rue Drouot 42600 ECOTAY L'OLME	10/01/2014	15/12/2022			
DESCHAMPS	Christophe	4	ACTIV RESEAU - 32 rue Dorian 42700 FIRMINY	21/05/2013				
LOMBARDIN-MERLEY	Mireille	4	3 rue Jacques Prévert 42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ	17/05/2013	09/12/2014			
ROUBIN	Thibault	4	ALIDADE - 255 chemin des entrepreneurs - ZA du bois Vert 42110 EPARCIEUX SAINT PAUL	20/07/2021	16/12/2021			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 37 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 43 Haute-Loire

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BARBALAT	Michel	1	la Ribeyre 43000 POLIGNAC	01/07/2014	09/12/2014			
BARLET	Gilles	1	17 avenue du Bois Lafayette 43140 SAINT DIDIER EN VELAY	29/01/2009	13/11/2009			
BARRAS	Henri	1	10 avenue Pierre Julien 43350 SAINT PAULIEN	01/08/2012	03/12/2013			
BOULARD	Christian	1	13 impasse du viaduc 43700 BRIVES-CHARENSAC	12/07/2011	08/11/2012			
DELAIGUE	Emilien	4	4 rue Champ des Prés Chanceaux 43000 POLIGNAC	15/11/2019	17/12/2024			
VIDAL	Julien	4	10 route de Saint-Rémi 43320 SANSSAC L'EGLISE	15/02/2018				

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 38 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 44 Loire-Atlantique

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
CATTANEO	Jean-Luc	4	Cabinet Barbéry-Cattanéo-Gautier - BP 14 - 16 rue Pierre Morin 44130 BLAIN	17/01/2013	03/12/2013			
MARTY	Gilles	1	1 impasse des Tilleuls 44115 HAUTE GOULAIN	01/02/2018	09/01/2019			
PLOQUIN	Michel	1	7 avenue de la Châtaigneraie 44470 THOUARE SUR LOIRE	03/12/2014	15/12/2015			
PROUST	Alain	1	34 rue du Jaunais 44400 REZE			01/09/2014	15/12/2015	
SONNEVILLE	Alexandre-Henri	4	88 rue d'Allonville 44000 NANTES	12/05/2017	09/01/2019			
TROCHERIE	Lionel	1	1 rue de la Vendée 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE	28/03/2012	08/11/2012			
VERGER	Jean-Claude	1	6 bis avenue du Clos du Cens 44300 NANTES	28/03/2012	08/11/2012			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 39 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 46 Lot

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
AURIOL	Guy	1	La Rivière 46320 ISSEPTS			08/11/2016	19/12/2017	
GARDES	Patrick	1	Rive Basse Divillac 46170 CASTELNAU-MONTRATIER	12/09/2011	08/11/2012			
NEVEUX	Max	1	336 route des Gourgues 46100 CAMBES			27/02/2015	15/12/2015	
TOLU	Louis	1	75 allée des claousses 46090 TRESPoux RASSIELS			24/06/2020	14/01/2021	
TORRES	Jacques	1	194 chemin de la Marchande 46000 CAHORS			18/02/2011	16/11/2011	
VAREE	Hervé	1	11 chemin des Combels 46090 PRADINES	02/03/2012	08/11/2012			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 40 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 47 Lot et Garonne

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
COGNET	Marc	4	26 avenue de Fumel 47300 VILLENEUVE SUR LOT	05/02/2015	19/12/2023			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 41 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 49 Maine-et-Loire

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
CARRE	Jacques	2	73 bis rue de Létandière 49000 ANGERS	07/02/2013	03/12/2013			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 42 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 50 Manche

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BLANCHET	Philippe	1	26 rue du Mesnil Saint Jean 50200 COUTANCES			01/01/2022	15/12/2022	
DE BOURSETTY	Olivier	2	1 rue du clos à Genêts 50110 BRETTEVILLE	01/02/2018	09/01/2019			
MONTAIGNE	Thomas	4	La plantennerie 50490 MONCUIT	14/10/2020	16/12/2021			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 43 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 51 Marne

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BARNET	Claude	2	88 rue des Moulins 51100 REIMS	01/10/2015	16/12/2016			
GARCIA	Juan	4	2 bis rue Saint Vincent de Paul 51210 MONTMIRAIL	01/08/2013	09/12/2014			
PICART	Jérémy	4	34 avenue de Paris 51700 DORMANS	04/09/2014	16/12/2016			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 44 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 54 Meurthe-et-Moselle

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
CLAUDEL	Patrick	1	52 rue de Morey 54670 MALLELOY	30/12/2019	14/01/2021			
FAURE	Georges	1	4 rue d'Alsace 54550 PONT SAINT VINCENT	09/07/2012	03/12/2013			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 45 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 55 Meuse

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
DAVID	Jean-Pierre	2	7 voie saint Jean 55800 REVIGNY SUR ORNAIN	03/03/2011	16/11/2011			
MAHUT	Jean-Luc	1	16 Rue Alix Buache 51800 SAINTE MENEHOULD	01/03/2012	08/11/2012			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 46 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 56 Morbihan

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
DALLET	Jacky	1	43 rue des Fèves 56400 AURAY			13/02/2017	19/12/2017	
GRIGNON	Daniel	1	12 impasse Pierre Geffray 56120 JOSSELIN	01/05/2014	09/12/2014			
REMY	Sylvie	1	1 hameau des Chênes 56800 TAUPONT			01/08/2019	21/02/2020	
RIO	Guy	1	Cleherne 56400 CALAN	03/04/2016	19/12/2017			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 47 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 58 Nièvre

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
KUCK	Pascal	1	lieu dit "la Queudre" 58120 SAINT HILAIRE EN MORVAN			16/08/2018	21/02/2020	

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 48 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 59 Nord

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BETRENCOURT	Jean-Marie	1	173 rue des Ormeaux 59230 SAINT AMAND LES EAUX	10/07/2015	16/12/2016			
BOUQUET	Georges	1	63 rue de la Gare 59183 STEENBECQUE	15/09/2011	08/11/2012			
BURY	Joël	1	6 rue du Faubourg 59217 CARNIERES	30/03/2010	26/11/2010			
LAMOTTE	Jérôme	4	3 boulevard de Belfort 59000 LILLE	29/07/2021				
LERICHE	Pierre-Antoine	4	1A rue d'Avesnes le Sec 59198 HASPRES	12/01/2021				
MARTEL	Adrien	4	3 boulevard de Belfort 59000 LILLE	29/07/2021				
MILLOT	Gérard	1	34 rue des Masnières 59400 CAMBRAI	01/11/2019	14/01/2021			
PROCUREUR	Pierre	4	SARL Mesure Nord Topographie - 28 rue pasteur 59137 BUSIGNY	15/11/2010	08/11/2012			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 49 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 61 Orne

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
ANGER	Aurélien	4	18 rue Albert Giroux - TOPDESS 61203 ARGENTAN	15/06/2022	15/12/2022			
TROUILLOT	Dominique	4	14 rue Albert Giroux 61200 ARGENTAN	09/12/2008	26/11/2010			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 50 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 62 Pas-de-Calais

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
CORBIER	Lionel	1	15, rue de la Concorde 62121 ACHIET LE GRAND			04/02/2016	16/12/2016	
EVARD	Paul	1	365 rue Verte 62500 QUELMES	07/07/2006	03/08/2007			
KIELINSKI	Eric	1	211 route des Lignes 62500 ZUDAUSQUES	01/07/2023	19/12/2023			
LAVALARD	Bernard	1	1 bis, rue de Quéant 62159 LAGNICOURT MARCEL	31/05/2006	09/10/2006			
MAYO	Benoît	1	appt 25 - 49 rue de la délivrance 62400 BETHUNE			01/01/2021	15/12/2022	
NORMAND	Edouard	1	4 rue de Vaudringhem 62380 WISMES			22/11/2010	16/11/2011	
PARRY	Olivier	4	29 rue Gambetta 62118 BIACHE SAINT VAAST	05/09/2024				
WATRE	Yves	1	1014 Sèche rue 62149 FESTUBERT			27/06/2012	08/11/2012	

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 51 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 63 Puy-de-Dôme

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
CONTOUX	Michel	1	86 route du Vernet la-Varenne 63500 PARENTIGNAT	19/10/2009	26/11/2010			
DABERT	Guy	1	3 rue Denis Papin 63430 PONT DU CHATEAU	21/02/2006	09/10/2006			
DENEUVILLE	Philippe	4	5 avenue des Druides 63670 LA ROCHE BLANCHE	18/02/2011	16/11/2011			
FOURCHE	Bernard	1	39 bd Jean-Baptiste Dumas 63000 CLERMONT-FERRAND	12/09/2016	16/12/2016			
GOURBEYRE	Bertrand	4	La Biesse 63410 SAINT-ANGEL	23/03/2011	16/11/2011			
GUEUX	Michel	1	5 chemin du Chalard-Berzet 63122 SAINT GENES CHAMPANELLE	13/04/2011	16/11/2011			
LAUBERTAUX	Philippe	1	12 rue Rochefeuille 63170 AUBIERE	04/06/2015	15/12/2015			
MALMONTET	Gilbert	1	17 rue des Moulins Blancs 63200 MALAUZAT	20/12/2017	09/01/2019			
MAURY	Jean-Louis	1	30 chemin des Treilles 63300 THIERS	25/01/2016	16/12/2016			
PRADON	Bernard	1	chemin du Puy Sailly 63270 SAINT MAURICE EN ALLIER	01/06/2008	16/10/2008			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 52 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 64 Pyrénées Atlantiques

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
APPESSACHE	Agnès	4	155 chemin de Hourest 64300 LACADEE	08/12/2015	16/12/2016			
AURIOL	Bernard	1	Maison Arroleta Poyloa VC 17 64990 VILLEFRANQUE	02/03/2017	19/12/2017			
BENASSIS	Yves	1	Le Patio Arena - 33 chemin de Sabalce 64100 BAYONNE			08/07/2024	17/12/2024	
BURRO-GALE	Patrick	1	4 allée du hameau sans bruit 64600 ANGLET	15/04/2019	21/02/2020			
DOYEN	Laurent	4	10 allée de l'Empereur 64600 ANGLET	28/12/2010	16/11/2011			
LABORDE	Michel	4	2 avenue Mirabelle 64000 PAU	29/02/2012	08/11/2012			
LARRE	Xavier	1	maison Alxatea - quartier Labiri 64240 HASPAREN	07/06/2011	03/12/2013			
LESCARRET	Serge	1	16 chemin du Lanot 64140 LONS	02/06/2014	09/12/2014			
MOULUQUET	Jean	1	7 rue des Pyrénées 64420 NOUSTY	01/01/2016	16/12/2016			
TINTET	Jean-Paul	1	6 avenue des Dunes 64600 ANGLET	07/08/2007	16/10/2008			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 53 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 65 Hautes-Pyrénées

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
DEHECQ	Gérgory	3	Compagnie d'aménagement des Côteaux de Gascogne - chemin de Lalette CS 50449 65000 TARBES	28/02/2024				
FOHR	Bruno	1	Résidence des Rives de l'Adour 65000 TARBES	01/07/2014	09/12/2014			
FONTAN	Pascal	1	16 rue du Galor 65380 ORINCLES	01/04/2019	21/02/2020			
LOPES-FREIRE	Régis	4	241 chemin des Moulins 65300 LANNEMEZAN	18/07/2024				
PIERRE	Séverine	4	14 chemin de la Carrère 65330 TOURNOUS-DEVANT	10/12/2014				
POLLET	Michel	1	9 rue des Sailleis 65200 POUZAC	24/10/2016	16/12/2016			
RAYNAUD	Jean-Charles	3	Compagnie d'aménagement des Côteaux de Gascogne - chemin de Lalette CS 50449 65000 TARBES	28/02/2024				

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 54 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 66 Pyrénées-Orientales

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
PONTIE	Michel	1	20 rue Julien Panchot 66330 CABESTANY	13/12/2010	16/11/2011			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 55 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 69 Rhône

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BERGONNIER	Christian	1	93 AV DE CORBETTA 69960 CORBAS	04/06/2021	16/12/2021			
BOST	Véronique	3	12 rue Saint Sidoine 69100 VILLEURBANNE	25/10/2007	16/10/2008			
BUIS	Michel	1	481 route de Riottier 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	06/05/2015	15/12/2015			
CAYLET	Serge	3	EDF-CNEPE, 35-37 rue Louis Guérin 69100 VILLEURBANNE	15/10/2001	25/06/2002			
LOUVIER	Eddy	4	23 chemin de la Celle 69420 CONDRIEU	19/05/2017	14/01/2021			
MOINE	Samuel	3	Métropole de Lyon -DINSI-20 rue du Lac CS 33569 69505 LYON Cedex 03	01/12/2015	19/12/2017			
MONDELAIN	Yannick	4	D3T Géomètre topographe - Croix Bayard 69930 SAINT CLEMENT LES PLACES	22/03/2012	03/12/2013			
PERRIER	Patric	1	Le Chambely 69640 SAINT JULIEN	06/10/2009	26/11/2010			
THOMAS	Charline	3	20 rue du Lac - CS 33569 69505 LYON CEDEX 03	23/03/2022				
VANDENHELSKEN	Bertrand	4	20 D rue Guilloux 69230 SAINT GENIS LAVAL	25/02/2011	16/12/2016			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 56 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 70 Haute-Saône

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BONNEFOY	André	1	88 Faubourg des Perrières 70100 GRAY	08/12/2008	13/11/2009			
MATHEY	Annie	2	13 rue du Champ au Roi 70000 VAIVRE ET MONTAILLE	15/01/2018	09/01/2019			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 57 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 71 Saône-et-Loire

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
LABROSSE	Jean-Yves	4	3 rue George Eastman 71100 CHALON SUR SAONE	06/05/2011	08/11/2012			
MEYRIAT	David	4	287 route des Journets 71570 LACHAPELLE DE GUINCHAY	03/12/2010	16/11/2011			
PIN	Anne-Sophie	4	SARL MEYRIAT-PIN - 16 le Bourg 71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY	29/08/2024				
TULOUP	Anne-Lise	4	20 impasse des Coches - lieu-dit La Chapelle 71340 CHENAY-LE-CHATEL	27/04/2023				

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 58 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 72 Sarthe

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BESLIN	Antoine	3	Place Saint Pierre - CS 40010 72039 LE MANS	17/04/2024	17/12/2024			
CHANTEAU	Laurence	3	Le Mans Métropole Communauté urbaine 16 av. François Mitterrand 72039 LE MANS CEDEX	13/08/2009	13/11/2009			
CORNILLE	Jean-Claude	1	Les Petites Torchonnières 72460 SAINT CORNEILLE	12/12/2016	19/12/2017			
LECLERC	Jean-Yves	1	29 rue de Tascher 72000 LE MANS	15/07/2016	16/12/2016			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 59 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 73 Savoie

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BARRAL	Jacques	2	147 chemin du Domaine Saint-Jean 73230 SAINT JEAN D'ARVEY	29/04/2024	17/12/2024			
COLLOMB	Léon	2	chemin du dos - le Pont de la Tour-Villette 73210 AIME	31/03/2011	16/11/2011			
DERVEAUX	Philippe	1	220 rue Jacques Cartier 73100 AIX LES BAINS	06/03/2018	09/01/2019			
GIROD	Muriel	4	cabinet GIROD Christophe - 77 chemin des Chaux 73200 GILLY SUR ISERE	27/02/2012	09/12/2014			
JAMEN	Rambert	4	ARTEC - 81 impasse des Hauts du Murier 73700 BOURG SAINT MAURICE	16/07/2012	19/12/2017			
ROUGE	Michel	1	20 chemin de Bellevue 73100 AIX LES BAINS	16/02/2009	13/11/2009			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 60 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 74 Haute-Savoie

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BALSAT	Bernard	1	1000 rue des Allobroges 74140 SAINT CERQUES	27/06/2007	03/08/2007			
CANONGE	Pierre-Michel	3	mairie d'Annecy - place de l'Hôtel de Ville - BP 2305 74011 ANNECY CEDEX	18/10/2013	09/12/2014			
COUDURIER	Pascale	3	BP 2305 74011 ANNECY CEDEX	12/11/1997	04/08/1998			
CRETIN	Pierre-Yves	1	121 route chez Mermier 74370 VILLAZ	30/11/2020	16/12/2021			
DESROUSSEAUX	Vincent	1	48 hameau de Champaille 74330 SILLINGY	28/08/2014	15/12/2015			
JACQUEMOUD	Michel	1	67 route de Cafou 74580 VIRY	12/11/2014	15/12/2015			
LANG	Alain	1	84 route de la Verpillière 74410 SAINT-JORIOZ	25/02/2009	13/11/2009			
LANSARD	Claude	1	33 chemin des Fins Nord 74000 ANNECY	15/04/2009	13/11/2009			
PELLET-MANY	André	1	266 impasse de Pose-Perret 74130 FAUCIGNY	20/04/2010	26/11/2010			
ROSSILLOL	Joëlle	1	4 rue Charles Baudelaire - Seynod 74600 ANNECY			20/01/2021	16/12/2021	
STOPIN	Yves	1	36 route de Grange Blanche 74500 BERNEX	02/04/2024	17/12/2024			
TIRMARCHE	Alain	4	330 route de la Dent d'Oche 74500 BERNEX	28/11/2011	08/11/2012			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 61 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 75 Paris

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
DAGUIN	Pierre	3	92, avenue de France 75648 Paris cedex 13	18/09/1984	04/06/1985			
HANNOYER	Catherine	3	121 avenue de France 75013 PARIS	02/06/2005	16/09/2005			
VERDIER	David	4	G2S Géosystem Surveying - 3 rue Marie Davy 75014 PARIS	01/10/2013	15/12/2015			
VIVIER	Nicolas	4	G2S GéoSystem Surveying3 rue Marie Davy 75014 PARIS	19/07/2019				

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 62 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 76 Seine-Maritime

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
CRAMPON	Dominique	4	18 allée des Tilleuls 76190 YVETOT	09/07/2014				
DE FOUCAULT	Hugues	3	CODAH - Service SIGU & Topographie - 83 rue de Tourneville 76600 LE HAVRE	25/10/2018	14/01/2021			
JACQUET	Elise	3	CODAH - Service SIGU & Topographie - 83 rue de Tourneville 76600 LE HAVRE	25/10/2018	16/12/2021			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 63 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 77 Seine-et-Marne

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
SCHEIDECKER	Jack	1	46 rue André Thierry 77600 GUERMANTES	02/05/2013	03/12/2013			
SYRAS	Térésa	4	MTS SAS - 38 boulevard de l'Ourcq 77270 VILLEPARISIS	24/04/2013	03/12/2013			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 64 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 78 Yvelines

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
ANTONOT	Fabienne	3	BP 49 78184 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX	27/10/2000	09/08/2001			
BASSINET	Gérard	3	36 bis rue du pontel 78104 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		09/06/1969			
CAZALS	Pascal	3	BP 49 78184 Saint Quentin en Yvelines Cede	20/02/2006	09/10/2006			
RIGAUT	Anthony	4	2 route d'Herbeville 78580 MAULE	17/06/2013	03/12/2013			
SEVESTRE	Philippe	3	Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines - BP 49 78184 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDE	14/04/2005	16/09/2005			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 65 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 80 Somme

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BEUDAERT	Michel	1	38 rue Florimond Jourdain 80136 RIVERY	13/08/2019	14/01/2021			
DENEUX	Pascal	3	Amiens métropole - Service des données - BP 2720 80027 AMIENS CEDEX	22/08/2019	16/12/2021			
GERMAIN	Aymeric	3	Amiens métropole - Service des données cartographiques - 1 rue de la Malmaison 80000 AMIENS	19/11/2019	16/12/2021			
GRANGER	Nicolas	4	2 rue des Bellots 80260 NAOURS	22/01/2021				

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 66 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 81 Tarn

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
RUL	Serge	1	121 route de Fauch 81000 ALBI			02/03/2011	16/11/2011	

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 67 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 82 Tarn-et-Garonne

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BENECH	Michel	1	771 chemin du Calvaire 82200 MOISSAC	12/01/2005	16/09/2005			
DELBOULBES	Bernard	1	Douzil 82210 ST NICOLAS DE LA GRAVE	20/09/2010	16/11/2011			
SOULIE	Jacques	1	568 Chemin des Rouges 82300 MONTEILS	01/03/2008	16/10/2008			
VERGNES	Jacques	1	920 vieille route de Montauban 82800 NEGREPELISSE	04/08/2008	16/10/2008			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 68 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 83 Var

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
ANCILLON	Pascal	1	Résidence le Consul - 26 rue François Maugeri 83300 DRAGUIGNAN			01/09/2021	15/12/2022	
BENJANKHAR	Ahmed	4	304 chemin de Billette - Bat A2 83300 DRAGUIGNAN	13/07/2023				
BICHET	Michel	1	674 vieille route de Grasse 83300 DRAGUIGNAN	28/11/2005	09/10/2006			
CARACONSTANTIS	Bernard	4	SARL AGTP 1267, chemin du Candebas 83320 CARQUEIRANNE	26/07/2011	03/12/2013			
CASTELLAZ	Noël	1	1 rue de l'olivier - les Pins Pignons 1 83120 SAINTE-MAXIME	26/10/2017	09/01/2019			
DE MURCIA	Gilles	4	AGDM TOPO - Espace commercial - ZAC du Fray Redon 83136 ROCBARON		19/12/2017			
DURAND	Michel	1	747 chemin de la Motte 83300 DRAGUIGNAN	01/08/2020	14/01/2021			
FERRANDO	Henri	1	498 chemin des Tournels 83350 RAMATUELLE	01/09/2022	19/12/2023			
GAMOT	Robert	1	208 chemin des Risples 83780 FLAYOSC	09/07/2019	21/02/2020			
GUIEU	Gérard	1	508 boulevard Léon Blum 83300 DRAGUIGNAN	25/09/2009	26/11/2010			
HAY	Jean-Pierre	1	748 chemin Saint Jean de la Foux 83300 DRAGUIGNAN	01/01/2021	16/12/2021			
ISIDORE	Michel	1	76 impasse des Sorbiers 83130 LA GARDE			01/09/2023	19/12/2023	
ONODI	Jacques	1	186 impasse des Genêts 83190 OLLIOULES	17/08/2018	21/02/2020			
PERRON	Jean-Pierre	1	474 chemin Saint Jean 83300 DRAGUIGNAN	26/10/2017	09/01/2019			
RANCHIN	René	1	90 chemin de l'Aire 83330 LE CASTELLET	20/08/2010	16/11/2011			
SAGNAL	Lionel	4	170 route départementale 97 - La Roumiouve 83210 SOLLIES-VILLE	13/05/2014	15/12/2015			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 69 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

VIALE	Adrien	4	720 chemin des Fourques 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS	24/06/2010				
-------	--------	---	---	------------	--	--	--	--

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 70 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 84 Vaucluse

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BURRALLO	Guy	1	1564 rue de la Garance 84000 AVIGNON	11/12/2023	17/12/2024			
OGER	Dominique	4	75 avenue Louis LEPINE 84700 SORGUES	01/10/2010				

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 71 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 85 Vendée

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
CASANA	Hervé	1	61 route de Massotte 85300 SOULLANS	04/09/2015	16/12/2016			
CASSIN	Christian	1	303 rue Haute Saligotière 85560 LONGEVILLE SUR MER	01/03/2015	15/12/2015			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 72 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 86 Vienne

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BOURGUIGNON	Daniel	1	1 rue de l'Obsidienne 86440 MIGNE AUXANCES	17/07/2017	19/12/2017			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 73 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 87 Haute-Vienne

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
LORTHOIS	Catherine	3	Place Léon Betoulle 87031 LIMOGES CEDEX	20/09/2004	16/09/2005			
PELESZEZAK	Jean-Claude	1	189 rue du Coudert 87100 LIMOGES	24/12/2020	16/12/2021			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 74 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 88 Vosges

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
DUPREY	Marcel	1	15 grande place 55600 MARVILLE	31/08/2005	09/10/2006			
FERRY	André	1	28 route de Bruyères 88600 GRANDVILLERS	30/11/2010	16/11/2011			
HARAUX	Bernard	1	27 rue Vautrin 88000 EPINAL			01/11/2013	09/12/2014	
MARY	Martine	1	6 rue du Fincieux 88390 UXEGNEY			23/06/2011	16/11/2011	
MARY	Patrick	1	6 rue du fincieux 88390 UXEGNEY			20/10/2022	19/12/2023	

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 75 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 89 Yonne

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
CUMONT	Denis	1	11 rue des Acacias 89000 PERRIGNY	01/01/2013	03/12/2013			
HERIX	David	4	11 rue Max Quantin 89000 AUXERRE	02/10/2019	14/01/2021			
LUTUN	Thibault	4	3 C route d'Auxerre - Les Bruyères 89240 VILLEFARGEAU	21/07/2021				

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 76 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 90 Territoire de Belfort

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
SOLOMEY	Elias	4	BEC2i SAS - parc technologique - 14 rue des entrepreneurs 90000 BELFORT	14/02/2011	03/12/2013			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 77 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 91 Essonne

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BRABANT	Gilles	4	ATGT - 2 boulevard des Pays-Bas - ZA Parisud 2 91250 TIGERY	26/04/2010	08/11/2012			
GOUX	Jean-Michel	1	la Ferme du Temple - bâtiment G escalier 7 91130 RIS-ORANGIS	26/10/2009	26/11/2010			
GUION	Bruno	4	ATGT - 2 boulevard des Pays-bas - ZA Parisud 2 91250 TIGERY	26/04/2010				
MAFETY	Didier	4	ATGT - 2 boulevard des Pays-Bas - ZA Parisud 2 91250 TIGERY	26/04/2010	08/11/2012			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 78 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 92 Hauts-de-Seine

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BOURDON	Aude	3	EPADESA - 29, rue des Trois Fontanot 92014 NANTERRE CEDEX	27/07/2011	08/11/2012			
DEOM	Samuel	3	E.P.A.D. Tour Opus 12 - La Défense 77 Esplanade du Général de Gaulle 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX	29/01/2009	13/11/2009			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 79 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 93 Seine-Saint-Denis

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
BEETS	Stéphanie	3	6, avenue François Mitterrand 93574 La Plaine Saint-Denis	12/06/2001	09/08/2001			
DESTOUCHES	Olivier	4	34-36 avenue Louis Aragon 93000 BOBIGNY	25/06/2010	03/12/2013			
HALLE	Philippe	3	6, avenue François Mitterrand 93574 La Plaine Saint-Denis	11/03/1993	05/08/1993			
KANATE	Abou	4	17 boulevard Rouget de Lisle 93100 MONTREUIL	04/10/2019				
LASSEUR	Pierre	3	SNCF 6 Avenue François Mitterrand 93574 La Plaine Saint Denis Cedex	01/10/2007	16/10/2008			
VALTRE	Thierry	4	atgt - 34-36 avenue Louis Aragon 93000 BOBIGNY	31/08/2010				
VIGUIER	Flavien	3	SNCF, Direction de l'ingénierie, 6 avenue François Mitterrand 93574 LA PLAINE SAINT DENIS cedex	17/04/2008	16/10/2008			
ZINNIGER	Delphine	3	SNCF Direction de l'Ingénierie - 6 avenue François Mitterrand 93574 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex	08/04/2010	26/11/2010			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 80 sur 81

Direction Générale des Finances Publiques

Liste des personnes agréées (à l'exception des géomètre-experts inscrits au tableau de l'Ordre et des ressortissants européens) pour l'établissement de documents d'arpentage et l'exécution de tous les travaux cadastraux en France métropolitaine, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Arrêté n° BCRE1018050A du 30 juillet 2010

Département : 95 Val-d'Oise

Nom	Prénom	Catégorie	Adresse	DA		Tous travaux		Observations
				Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	Agrément provisoire délivré le	Agrément définitif délivré le	
TURANO	David	3	2 avenue du Parc CS 20201 95032 CERGY PONTOISE	24/02/2014	09/12/2014			

catégorie 1 : agents retraités de la DGFIP

catégorie 2 : géomètres-experts retraités de l'Ordre

catégorie 3 : géomètres attachés à titre permanent à certains organismes

catégorie 4 : géomètres topographes

L'agrément provisoire est délivré par le Directeur départemental ou régional des finances publiques, par délégation du Directeur général des finances publiques.

Cet agrément ne devient définitif qu'après un avis favorable de la commission des agréments. Il est délivré par le Directeur général des finances publiques.

A jour au 02/06/2025

Page 81 sur 81